

Réf : CCRH/

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 11 juin 2014 à 18H30,
Salle des mariages de la commune de Le Teil.

PRESENTS :

| NOM | FONCTION | ORGANISME |
|------------------------------------|--|---------------------------|
| BEUGNET Monique | Adjointe-Délégué Communautaire. | Mairie d'Alba La Romaine. |
| BOUNIARD Philippe | Conseiller Municipal-Délégué Communautaire. | Mairie d'Alba La Romaine. |
| BROC Jean-Claude | Adjoint – Délégué Communautaire. | Mairie de Saint-Thomé. |
| BOSQUET Christian | Maire-Vice-Président. | Mairie d'Aubignas. |
| CHABAL Gérard | Adjoint-Délégué Communautaire. | Mairie de Valvignères. |
| CHAMBERT Yves | Conseiller Municipal-Délégué Communautaire. | Mairie de Le Teil. |
| COTTA Rachel | Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire. | Mairie de Le Teil. |
| CROZIER Christiane | Adjointe-Déléguée Communautaire. | Mairie d'Alba La Romaine. |
| DOLARD Carole | Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire. | Mairie de Le Teil. |
| DE MERCOYROL DE BEAULIEU Françoise | Adjointe-Déléguée Communautaire. | Mairie de Saint-Thomé. |
| GALAMIEN Nathalie | Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire. | Mairie de Le Teil. |
| GOUNON Jean-Yves | Adjoint-Délégué Communautaire. | Mairie de Valvignères. |
| GRIFFE Gérard | Conseiller Municipal-Délégué Communautaire. | Mairie de Le Teil. |
| JOUVE Michel | Adjoint-Délégué Communautaire. | Mairie de Le Teil. |
| MICHEL Jean-Paul | Adjoint-Délégué Communautaire. | Mairie de Le Teil. |
| NOËL Bernard | Adjoint-Président. | Mairie de Le Teil. |
| PETITJEAN Gilbert | Maire-Vice-Président. | Mairie de Saint-Thomé. |
| PEVERELLI Olivier | Maire-Vice-Président. | Mairie de Le Teil. |
| RODRIGUES DE JESUS Nathalie | Adjointe-Déléguée Communautaire. | Mairie d'Aubignas. |
| TESTON Joël | Adjoint-Délégué Communautaire. | Mairie d'Alba La Romaine. |
| TOLFO Pascale | Adjointe-Déléguée Communautaire. | Mairie de Le Teil. |
| VOLLE André | Maire-Vice-Président. | Mairie d'Alba La Romaine. |
| OZIL Guillaume | Directeur Général des Services | EPCI Rhône-Helvie. |

Secrétaire de séance : MME. Monique BEUGNET.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Jacques LEBRAT ayant donné procuration à Monsieur Gérard CHABAL.
Monsieur Serge VILLARD ayant donné procuration à Monsieur Christian BOSQUET.

Absents Excusés :

MME Patricia CURTIUS-LANDRAUD

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie s'est réuni en session ordinaire salle des mariages de la commune de Le Teil sous la présidence de Monsieur Bernard NOËL.

En ouverture de cette séance le Conseil Communautaire a désigné Madame Monique BEUGNET en tant que secrétaire de séance.

Le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24/04/2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition de Monsieur Bernard NOËL Président, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification suivante de l'ordre du jour :

Retrait de la délibération N°2014-60 relative à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le DIACONAT PROTESTANT de Valence portant sur les locaux du Centre d'Hébergement d'Urgence et de Réinsertion Sociale de Le Teil et de la délibération N°2014-61 relative au règlement intérieur du service jeunesse.

Intégration de la délibération N°2014-63 relative aux tarifs applicables dans le cadre de l'organisation du spectacle « L'histoire de Clara » et de la délibération N°2014-71 relative à la modification des tarifs des produits à consommer sur place dans le cadre du fonctionnement du « Bistro du REGAIN ».

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour relatif à la présentation du programme d'aménagement de la Maison de Santé Pluri-professionnelles de Le Teil et parallèlement de son projet de santé par Monsieur Jean-Marc COTTIN Architecte de l'opération et Madame Muriel LAVILLE Kinésithérapeute et Présidente de l'Association des Patriciens de Santé de Le Teil, le Président Monsieur Bernard NOËL s'est félicité de la tenue des réunions des commissions consultatives depuis le renouvellement du Conseil Communautaire. Il a précisé l'importance de ces commissions composées d'élus communautaires et municipaux qui doivent être étroitement associés aux projets, aux prises de décision et être force de proposition.

Sur le volet urbanisme et habitat, le Président a fait part aux membres présents de l'organe délibérant de la réflexion en cours à l'échelle de l'EPCI sur la création d'un service commun entre l'EPCI et ses communes membres pour l'instruction des Autorisations d'Urbanisme. Il a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un transfert de compétence et que le coût du fonctionnement du service serait répercuté sur l'Attribution de compensation reversée par l'EPCI à ses communes membres au prorata du nombre de dossiers instruits. L'objectif de création de ce service commun à l'échelle de la Communauté de Communes Rhône-Helvie est avant tout d'apporter une réponse aux communes compte tenu du désengagement de l'Etat et des dispositions de la loi Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR) qui prévoit une reprise de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols par les communes au 1^{er} juillet 2015.

Enfin sur le volet urbanisme il a indiqué aux membres présents les réflexions qui seront à engager entre l'EPCI et ses communes membres sur le transfert de la compétence urbanisme et la question de la mise en place des PLU Intercommunaux prévu par la loi ALUR.

Sur le premier point de l'ordre du jour relatif à la présentation de l'Avant-Projet de la Maison de Santé Pluri-professionnelles de Le Teil, Le Président Monsieur Bernard NOËL a rappelé l'historique du projet en indiquant notamment que fin d'année 2012 des praticiens de santé avaient sollicité la Communauté de Communes Rhône-Helvie afin que celle-ci les accompagne et porte le projet. Dans ce cadre-là, l'EPCI a missionné au printemps 2013 le cabinet MSA SERVICES pour la réalisation d'une étude d'opportunité de création d'une MSP et l'accompagnement des praticiens à la rédaction du projet de santé.

Sur la partie technique du projet la Communauté de Communes Rhône-Helvie a missionné le cabinet COTTIN Architectes pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le Président, Monsieur Bernard NOËL a ensuite donné la parole à Madame LAVILLE et Monsieur COTTIN Architecte pour la présentation du projet de Maison de Santé Pluri-professionnelles.

PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DE CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLES SUR LA COMMUNE DE LE TEIL :

Madame LAVILLE, Présidente de l'Association des Praticiens de Santé du Teil (APSAT) association des praticiens de santé s'étant constituée parallèlement au projet de MSP a indiqué que le projet rassemblait au départ deux médecins généralistes, trois kinésithérapeutes, une orthophoniste, une sage-femme ainsi que trois cabinets infirmiers organisés autour d'une permanence mutualisé au sein de la MSP.

Concernant le projet de santé madame LAVILLE a indiqué que celui-ci avait été pensé notamment par les praticiens sur le principe de la continuité des soins pour les patients, le partage de données et la mutualisation des moyens en matériel et en compétence. A titre d'exemple elle a indiqué que le projet prévoyait un accueil commun des patients pour l'ensemble des praticiens.

Le projet de santé prévoit de plus l'accueil de médecins stagiaires.

Madame LAVILLE a précisé que le projet de santé avait fait l'objet d'un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé.

Concernant le programme d'aménagement Monsieur COTTIN Architecte est ensuite intervenu pour en faire la présentation. Celui-ci a indiqué que le programme portait sur des locaux situés quartier Croix Rouge au Teil au rez de chaussée de locaux propriété de VIVARAIS HABITAT, avec l'aménagement de locaux brut d'environ 480 m2 et l'adjonction au projet d'environ 40 m2 d'une salle de réunion et d'une Kitchenette déjà aménagées au projet.

Il a présenté le programme d'aménagement et a décliné les différents espaces tout en précisant que le projet avait été bâti en lien étroit avec les praticiens et en fonction de leur besoin en termes de superficie de locaux nécessaire à l'exercice de leur activité.

Monsieur COTTIN a de plus précisé aux membres présents de l'organe délibérant le calendrier du projet qui prévoit notamment un démarrage des travaux après obtention des autorisations d'urbanisme et signature des marchés de travaux avec les entreprises retenues suite à mise en concurrence pour la fin de l'année 2014 avec une livraison des locaux au début de l'été 2015.

En conclusion de cette présentation de l'Avant-Projet de création de la MSP de le Teil le Président Monsieur Bernard NOËL a précisé qu'il s'agissait d'une opération portant sur une dépense prévisionnelle (Acquisition + travaux) de 1 100 000€ HT avec des subventions publiques sollicitées auprès de l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Ardèche.

Le Président est ensuite passé aux dispositions juridiques suivantes de l'ordre du jour qui ont été approuvées à l'unanimité des membres présents du conseil communautaire.

Dispositions juridiques :

Administration Générale :

53- Désignation des représentants de l'EPCI Rhône-Helvie au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale.

Action Sociale :

54- Approbation de l'Avant-Projet de création d'une Maison de Santé Pluri-Professionnelles sur la commune de Le Teil.

Habitat :

55- Convention opérationnelle de partenariat avec l'association POLENERGIE dans le cadre de la mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. (Monsieur Philippe BOUNIARD conseiller communautaire de la commune d'Alba LA Romaine n'a pas pris part au vote de cette disposition).

56- Règlement administratif et financier d'attribution des aides aux travaux de l'OPAH RU et de son annexe technique.

57-Convention de partenariat financier avec la commune de Le Teil dans le cadre des aides aux travaux de l'OPAH RU.

58-Convention d'étude et de veille foncière avec l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes et la commune de Le Teil.

59-Projet d'extension du Centre d'Hébergement d'Urgence et de Réinsertion Sociale de Le Teil et sollicitant des subventions auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes.

Concernant le projet d'extension du CHRS portant sur la création de 6 chambres supplémentaires Monsieur Olivier PEVERELLI est intervenu en indiquant qu'avant tout engagement du projet un accord préalable du conseil municipal de la commune était nécessaire et que deux conditions avaient été posées en cas d'extension du CHRS à l'ETAT ainsi qu'au DIACONAT PROTESTANT de Valence à savoir la mise en place d'un accueil de jour et de solution de relogement des personnes accueillies au CHRS en dehors de la commune de Le Teil.

Jeunesse :

60- Désignation des représentants de l'EPCI Rhône-Helvie au Conseil d'Administration de l'association CLEFS.

Tourisme :

61-Désignation des représentants du collège professionnels à l'EPIC Office du Tourisme Intercommunal « Sud Ardèche Rhône et Village ».

Culture :

62-Modification des tarifs applicables dans le cadre du fonctionnement du cinéma « REGAIN ».

63-Tarifs applicables dans le cadre de l'organisation du spectacle « L'histoire de Clara ».

71-Modification des tarifs des produits à consommer sur place dans le cadre du fonctionnement du « Bistro du REGAIN ».

Environnement :

64- Délibération relative à une modification statutaire du SITOM MONTELIMAR-LE TEIL.

Fiscalité :

65-Proposition d'une liste de commissaires titulaires et suppléants dans le cadre du renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Personnel :

66-Modification du tableau des effectifs de l'EPCI Rhône-Helvie et portant sur la création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants Principal et d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe.

A l'issue de l'approbation des dispositions juridiques précitées par les membres présents du Conseil Communautaire, le Président Monsieur Bernard NOËL est ensuite passé aux autres points de l'ordre du jour portant sur les dispositions budgétaires suivantes qui ont fait l'objet d'une validation à l'unanimité par les membres présents du Conseil Communautaire .

Dispositions budgétaires :

67-Exonération de pénalités de retard à l'entreprise GIRAUD-DELAY dans le cadre d'un marché de travaux pour la rénovation du cinéma « REGAIN ».

68-Dotation de Solidarité Communautaire à reverser par l'EPCI Rhône-Helvie à ses communes membres au titre de l'année 2014.

69-Révision des durées d'amortissements.

70-Décision Modificative N°01 au Budget PRINCIPAL 2014.

Le Président a ensuite levé la séance à 20H30.

**Le secrétaire de séance.
Mme Monique BEUGNET.**



RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes

**Le Président,
M. Bernard NOËL.**



RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes